



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 7 MARS 2025

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 28 février 2025, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 7 mars 2025 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 49 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémie GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémie **GIULIANO** - Alain **ALBERTI** - Christian **BENTOUMI** - Jeanne **CAVALLARO** - Gisèle **CONFORTI-PERNEY** - Jean **CULINATI** - Géraldine **DUDON** - Patrick **FALANTIN** - Marie-Sylvie **GROVER** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Michel **MAUREL** - Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN** - Josiane **VILAIN**.

Représentés : MM. Colette **ALEXANDRE** représentée par Marie-Sylvie **GROVER** - Anastasia **BRENGUIER** représentée par Christian **LEFEVRE** - Anaïs **DUFEX** représentée par Corinne **RINAUDO** - Max **FABRE** représenté par Michel **MAUREL** - Norbert **GIRAUD** représenté par Alain **ALBERTI** - Franck **JAMAIN** représenté par Jean **CULINATI** - Colette **LAIRE** représentée par Julien **LASSAUQUE** - Luc **PERNEY** représenté par Gisèle **CONFORTI-PERNEY**.

Absents : MM. Sophie **ARGOUARC'H** - Laurence **BERLEMONT** - Steve **COURDOUAN** - Olivier **BARALE**.

Soit 15 présents, 8 absents ayant donné pouvoir, 4 absents, soit 23 votants.

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, nous pouvons commencer la préséance du Conseil municipal.

À titre d'information générale pour les élus et les personnes présentes, puisque le Conseil est public, je voudrais faire un retour sur les différents travaux et réunions qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

600 m² de panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation sur le groupe scolaire. Le chantier était prévu pour les vacances de février, mais il a été un peu décalé, compte tenu de la météo. Ils sont posés pour moitié, et l'entreprise est en train d'installer la suite les mercredis et les samedis. Elle devrait terminer demain, voire mercredi prochain, si besoin. Nous arrivons donc à la fin de ce chantier, ce qui est une bonne nouvelle. Comme je l'ai présenté hier en Conseil des écoles, cela permettra de couvrir la totalité de la consommation énergétique des écoles et de la cantine, ainsi qu'une partie de la partie administrative et des autres locaux qui sont utilisés en journée, que ce soit la Mairie, le foyer ou les salles du complexe de la Roguière par exemple. Cet investissement nous permet non seulement de payer moins de factures en fonctionnement, mais également de fixer [de manière stable et durable] la variation du prix de l'énergie. Pour rappel, nous avons vécu une hausse très importante à la suite de la situation géopolitique lors du début de la guerre en Ukraine avec la Russie. Quand on voit la situation

actuelle, on peut se dire que le coût de l'énergie pourra probablement varier, et il est donc bien de sécuriser cette partie.

Le Conseil des écoles s'est tenu hier soir. Étant donné qu'il s'agit désormais d'un groupe scolaire, cela permet de regrouper tout le monde, et cela s'est passé dans une très bonne ambiance. Autant les parents d'élèves que les enseignants vous remercient pour le soutien que la commune apporte à l'école, notamment pour la classe verte qui aura lieu très prochainement, avec la subvention que nous avions votée, mais je peux vous dire que l'appui de la commune au quotidien des enfants est tout de même conséquent, avec le bus pour aller à la piscine, les sorties au cinéma, les différents intervenants qui viennent à l'école et les différentes sorties proposées. Je vous ferai passer le retour du Conseil des écoles si vous le souhaitez, et vous verrez tout ce que la commune finance pour les petits écoliers du Val.

Le Conseil municipal des enfants a également eu lieu. Il prépare plusieurs projets, notamment les jeux d'enfants au jardin des Gorguettes, qui seront installés cette année et proposés au vote du budget. D'autre part, la journée « Nettoyons le sud » aura lieu le 26 avril, à 14 h. Étant donné qu'elle se déroulera le samedi, tout le monde pourra venir aider les enfants, lesquels feront les affiches et solliciteront leurs camarades à l'école. Nous nous retrouverons sur la place de la Mairie, puis des groupes seront répartis par secteur. N'hésitez pas à venir et à en parler autour de vous.

Mme DUDON.- Ce matin, j'étais en réunion sur place, à l'Umane, avec les chefs de service, pour préparer les olympiades du 14 juin. Ils sont ravis que nous fassions intervenir les résidents et que nous mettions en avant le handicap à travers le CME.

M. le Maire.- C'est une bonne chose pour l'inclusion.

Un autre projet est en train d'être travaillé avec le CME. En effet, j'avais demandé que les enfants élus du CME soient présents à nos manifestations et commémorations, mais je souhaiterais qu'ils soient également acteurs en y participant. À mon sens, cela fait partie de leur apprentissage en tant qu'élus. Ils prépareront donc des textes à lire, et je voudrais que nous mettions cela en place pour chaque commémoration. Il me paraît symbolique, pour le 80^e anniversaire du 8 mai 1945, que nous puissions commencer ce rituel avec la participation des enfants aux cérémonies protocolaires de la commune.

En termes de travaux, depuis la dernière fois, le mur du cimetière a été ouvert. Vous savez que nous avons acheté une parcelle pour agrandir le cimetière actuel, et une porte a donc été installée. Il ne s'agit pas de la porte d'entrée du cimetière, mais simplement d'un accès pour les services afin de pouvoir investir les lieux, car il fallait passer par la propriété voisine. Par la suite, cela permettra d'avoir un accès privilégié pour les différents diagnostics et travaux, mais il restera fermé pour sécuriser le site pendant les travaux.

Les travaux de la remise Marini sont également en cours, avec le projet d'installation du coutelier, au niveau du lavoir.

Les travaux de végétalisation ont été réalisés sur les différents parkings, notamment au parking Saint-Benoît, à l'entrée du Val. C'était la dernière phase d'embellissement, permettant d'améliorer le cadre de vie. Nous l'avions voté, et cela a été subventionné par le Département du Var.

Des travaux ont également été effectués sur l'aire de camping-cars. Celle-ci fonctionne très bien, et il ne nous manquait plus que la dernière phase de travaux, s'agissant des bois pour délimiter les emplacements. Là encore, un effort de végétalisation a été fait dans ce secteur. L'aire est presque toujours pleine, comme nous le verrons sur les chiffres, mais il manquait cette partie.

Par ailleurs, nous avons eu différentes réunions depuis le dernier Conseil municipal. Parmi les principales, nous avons eu une réunion avec le jury de « Villes et villages fleuris ». Nous n'avons pas demandé à obtenir une troisième fleur, mais simplement de conserver la deuxième. En revanche, j'ai demandé à rencontrer les personnes qui s'occupent de la labellisation pour qu'ils nous fassent un

retour. En effet, il est bien d'être labellisé, mais après le passage du jury de cet été, il est intéressant de savoir ce qui est bien ou ce qui l'est moins afin de connaître notre niveau. Ils nous ont fait comprendre qu'avec un minimum d'efforts, nous serions éligibles à la troisième fleur. Ils nous ont expliqué les démarches de progression que nous pourrions faire. Cette réunion a eu lieu hier, avec la présence de Jean, de Christian, ainsi que des services techniques et du patrimoine.

D'autre part, les plantations du printemps vont arriver. Je sais que nous bénéficierons d'un don de jachères fleuries en plus, qui pourront être plantées dans les différents secteurs, en bord de route et de carrefour.

Le marquage au sol a également été réalisé sur le stationnement, comme cela avait été annoncé lors des voeux. Nous réfléchissons à la configuration et en parlons depuis deux ans. Nous avons augmenté l'offre de stationnement PMR, pour les personnes handicapées, mais également celle en zone bleue pour permettre la rotation, tout en décidant d'éviter de pénaliser les riverains pour le soir. Il fallait trouver cet équilibre. Quand vous arrivez sur la rue principale, l'idée est d'avoir un stationnement en zone bleue à droite, sur les places Gambetta et du 4 Septembre, pour une durée de 20 minutes, ce qui permet de faire une rotation. Cela fait partie des demandes des commerçants qui ont besoin d'un arrêt rapide pour faire quelques courses et repartir. Nous avons également prévu un stationnement plus long, de 1 heure 30, puisque d'autres types d'activités commerçantes ou artisanales en ont besoin, sur la partie gauche de la place de la Mairie. Le boulevard de la Libération était déjà ainsi, mais ce n'était pas le cas de la place de la Mairie, laquelle est intégralement passée en zone bleue sur une durée de 1 heure 30. Pour l'instant, il s'agit d'un régime transitoire. Les panneaux seront installés, et il y aura une phase d'accompagnement pédagogique, suivie de la phase d'application *stricto sensu*. Nous avons échangé avec les commerçants à ce sujet, et les habitants sont également au courant. Nous mettrons cela progressivement en place au cours du printemps.

Il est important, grâce à ces 40 places, désormais, de permettre aux visiteurs extérieurs de venir au cœur du village et de trouver une place sans avoir à tourner autour 20 fois. Néanmoins, des parkings sont à disposition tout autour du village, à moins de cinq minutes à pied, sachant que celui de l'avenue des Droits de l'Homme est toujours libre, à part au moment de l'école, et que la rue a été refaite, ce qui permet désormais de venir à pied sans risquer quoi que ce soit.

M. LEFEVRE. - Le soir, à partir de quelle heure est-ce gratuit ? [Sourire de la salle. Le stationnement est gratuit au Val].

M. le Maire. - Nous avons parlé avec les commerçants [des plages horaires] et nous sommes mis d'accord sur 8 h-12 h et 14 h-19 h. Pour un riverain qui rentre du travail le soir et qui voudrait se garer dans ce secteur, la durée sur la place de la Mairie étant de 1 heure 30, il peut se garer à 17 h30. En revanche, les 20 minutes permettent de le faire le plus tard possible, car on a besoin d'une rotation sur la place Gambetta, puisque c'est le moment où ceux qui rentrent du travail peuvent simplement passer pour faire une course.

Ensuite, nous avons le point sur les travaux pour l'éclairage du stade. La demande portait sur le stade et le tennis, et nous passons tout en LED. Cela a pu être fait parce qu'un entrepreneur a vraiment joué le jeu sur cette installation. Les autres devis que nous avons reçus s'élevaient à plus de 100 000 € pour le stade, alors qu'avec lui, nous sommes à 7 000 - 8 000 €. Toutefois, étant donné qu'il teste le matériel, l'éclairage est actuellement un peu faible pour le foot. Quand il viendra installer l'éclairage pour le tennis, il enlèvera les lumières installées au stade pour les mettre au tennis, et en mettra des plus puissantes pour le stade. Ce sera fait assez rapidement.

En termes de réunion, nous avons eu celle avec les commerçants du centre-village, ainsi qu'une autre avec l'Office municipal des animations pour la préparation de la saison à venir.

Nous avons eu une réunion avec l'urbanisme, où nous avons notamment traité la question des emplacements réservés pour la mobilité douce, sur l'application d'une tarification d'achat et la mise

en place des cheminements. Nous avons une stratégie consistant à relier le quartier des Machottes par la route de Vins jusqu'au village, ainsi que l'avenue Jean Moulin pour préparer l'accès à la future plaine des sports, et il existe aussi des possibilités le long du Verdon. Le travail est bien avancé, puisqu'un courrier a été signé et partira bientôt pour contacter les propriétaires, qui sont déjà au courant, et formaliser les acquisitions de ces terrains stratégiques. À chaque fois, il s'agit d'environ 100 ou 150 m².

En ce qui concerne les jardins familiaux, j'ai rencontré une personne intéressée pour travailler sur la médiation, et des travaux d'installation seront réalisés pour sécuriser la ressource en eau durant l'été, puisque nous avions ce sujet avec le canal qui s'assèche en cette période. Ceci est cours.

Enfin, j'ai participé à deux grandes réunions stratégiques pour nous. L'une concerne le concours d'architectes pour la crèche mené par la CAPV. Il a été lancé et, dans trois mois, nous aurons les esquisses des trois architectes retenus à l'issue de ce concours, puis nous pourrons lancer le projet de construction de la crèche intercommunale.

D'autre part, dans le même quartier, une réunion de préparation a été faite pour la salle des fêtes. Les élus seront sollicités prochainement sur cette question de manière plus précise, puis les représentants des associations seront associés à ce travail, cette salle étant au service du tissu associatif, comme nous l'avions identifié auparavant.

Je pense que je vous ai à peu près tout dit de ce qui s'est passé depuis la dernière fois, dans les grandes lignes.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil, y a-t-il une intervention ?

M. LEFEVRE. - Peut-être as-tu déjà parlé du remplacement de Jérôme à l'urbanisme lors du précédent Conseil municipal, auquel je n'étais pas présent.

M. le Maire. - Oui. Une personne viendra de manière intérimaire sur des vacations. Il s'agit d'un agent de la DDTM à la retraite qui a passé toute sa vie à instruire des permis de construire. Il nous permettra de faire le lien entre la mutation de notre ancien instructeur et l'arrivée de la nouvelle personne qui instruira les dossiers. Généralement, il y a toujours un délai de trois mois entre le moment où la mutation est actée et l'arrivée du nouvel agent, et il faut pouvoir y pallier. Nous avons cette possibilité nous permettant de couvrir cette période. Il est important de noter que l'instruction continue au Val, sans carence. De plus, les permanences d'architecte fonctionnent très bien et se poursuivent ce mois-ci.

Par ailleurs, le garde champêtre a également demandé une mutation pour se rapprocher de son lieu d'habitation. Là encore, un recrutement sera fait.

Notre responsable de police est présent, et notre ASVP, qui terminera bientôt sa formation, pourra intégrer la commune en tant que policier municipal, comme nous l'avions voté.

Tout se met en place petit à petit.

Pour terminer, je voudrais évoquer le recensement. J'avais demandé à l'agent en charge des cartes d'identité et de l'état civil, notamment, de nous faire un retour sur ce recensement, qui s'est très bien passé sur Le Val, avec un taux de 97,31 %, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. 10 agents recenseurs avaient été engagés, et ils ont terminé à neuf. Nous les remercierons très prochainement, car cela a représenté un gros travail pour eux. Les élus ont également fait des compléments pour accompagner.

Certaines personnes n'ont pas voulu répondre, mais dans l'estimation faite pour l'INSEE, actuellement, nous sommes 4 375 habitants déclarés dans le recensement. Nous nous attendions à peu près à ce chiffre, auquel il faudra ajouter les résidents de la maison de retraite, car ils ne sont pas recensés par la commune, mais directement par l'INSEE. Étant donné qu'ils sont environ 50 ou

60 résidents, cela fait environ 4 400 habitants. Je donnerai le chiffre précis quand nous aurons le document officiel, mais au moins, vous avez l'ordre de grandeur.

Enfin, je rappelle que le 23 avril, le mercredi après Pâques, du bénévolat est demandé au jardin des Gorguettes pour la chasse aux œufs des enfants. De nombreux ateliers sont prévus, et plus nous aurons de bénévoles, plus nous pourrons proposer des ateliers différents aux enfants. Par conséquent, n'hésitez pas à venir nous aider le 23 avril, et les habitants également, avec grand plaisir !

J'ouvre la séance du Conseil municipal, en commençant par procéder à l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)

Le quorum est atteint. Je vous propose de nommer Monsieur Christian LEFEVRE en tant que secrétaire de séance. Si tout le monde est d'accord, je vous remercie.

Nous sommes réunis ce soir pour sept délibérations, dont l'une est traditionnelle et très importante, concernant l'orientation du budget et le débat qui doit avoir lieu sur cette question.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Délibération n° 2025-009 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2025

M. le Maire. - Avez-vous des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le soumets au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

2 – Délibération n° 2025-010 Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2024 par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. le Maire. - La commune du Val et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de nos projets en procédant à des acquisitions foncières au travers d'une convention d'intervention foncière.

Dans ce contexte, le Code général des collectivités territoriales demande à la commune de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées.

L'article L.2241-1 du CGCT étend l'exigence en la matière, notamment son deuxième alinéa qui précise que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une commune, donne lieu comme chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

L'action de l'EPF s'inscrivant exactement dans un tel cadre, l'établissement doit nous permettre de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour notre compte en nous adressant annuellement un récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées.

En conséquence, le tableau joint rend compte des acquisitions et cessions réalisées en 2024 sur la commune du Val.

Les acquisitions concernent le fonds Barnier. Je vous rappelle que, suite aux inondations, nous avons pris la décision de racheter ces maisons. Cela est financé par ce fonds Barnier, et l'EPF fait l'avance pour la commune.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan annuel relatif aux acquisitions réalisées et d'indiquer que le présent bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024 sera annexé au compte administratif de l'année 2024, même si cela ne nous concerne pas directement. Ensuite, ces parcelles, une fois démolies, seront rétrocédées à la commune pour l'euro symbolique.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Nous ferons le bilan. Il reste encore des acquisitions à venir pour cette année, puis nous pourrons commencer les démolitions d'ici la fin de l'année ou le début 2026, normalement.

Monsieur MAUREL, souhaitez-vous dire quelques mots sur ce sujet, puisque vous êtes en charge du suivi de ce dossier ?

M. MAUREL.- Oui, Monsieur le Maire. Nous en sommes à notre quatrième acquisition, et la cinquième se fera dans la foulée. Étant donné qu'il en reste 11 à faire, nous espérons que tout ira bien jusqu'à la dernière.

À ce jour, nous avons reçu les demandes de permis de démolition pour trois d'entre elles, et il faudra donc les instruire, mais les démolitions ne commenceront que lorsque l'ensemble aura été acquis, pour éviter trop de nuisances avec les rotations de camions, etc.

M. le Maire.- Ce sujet avance. En tout cas, nous avons bien fait de le lancer à l'époque. Quand on voit l'état du Plan Barnier aujourd'hui et la situation nationale, nous avons bien fait de prendre ce qu'il y avait à prendre à ce moment-là. Cela permet de sécuriser et de libérer ces lieux.

M. MAUREL.- J'ajoute que nous sommes bien accompagnés par le SMA, et il faudra remercier une personne en particulier, car elle y a beaucoup travaillé et continue à le faire.

M. le Maire.- Oui, nous pourrons le mettre à l'honneur.

M. LASSAUQUE.- Quand les maisons sont acquises et que les habitants déménagent, est-il prévu de les murer en attendant leur démolition, pour éviter le squattage, le vandalisme ou autre ?

M. MAUREL.- À partir du moment où la maison est acquise, nous en sommes responsables jusqu'à sa destruction. Il faut donc s'assurer qu'il n'y ait pas de rodeur, d'effraction ou autre.

M. le Maire.- De notre côté, la police municipale a inscrit une rotation régulière et, lors de la réunion de préparation, l'EPF s'est engagé à murer immédiatement les maisons pour éviter tout squattage, ce qui ralentirait encore plus la procédure.

Je rappelle que plus vite nous acquérons et démolissons, plus vite nous sortons les personnes de cette situation d'exposition, plus vite nous pourrons travailler sur la question de l'avenue Jean Moulin, qui est un réel sujet, puisque nous ne pouvons pas la refaire tant que les démolitions ne sont pas faites. En effet, vu les camions qui devront passer et les dégradations que cela entraîne, il est hors de question de refaire une voie pour la dégrader tout de suite après. C'est un sujet, parce que les habitants l'attendent depuis très longtemps. Nous avions le projet et étions prêts à faire les éléments, mais au moment où nous avons voulu lancer l'opération, nous avons eu les inondations, et cela s'est arrêté. Il est dur de dire aux habitants qu'ils doivent encore attendre à cause de cela, et je les comprends, mais la réalité est que l'on ne peut pas dégrader ce qui vient d'être refait. Par conséquent, plus vite nous terminons cette action, plus vite nous pourrons rétablir cette voirie qui est très utilisée et qui est fortement dégradée, puisqu'elle est dans son état d'origine.

S'il n'y a pas d'autres questions sur cette délibération, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Patrimoine

3 – Délibération n° 2025-011 Inauguration de l’antenne Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine (CIAP) – Mise en place d’un partenariat entre la commune du Val et les artisans d’art

Mme CAVALLARO.– Notre Espace Tourisme est également une antenne CIAP (Centre d’Interprétation de l’architecture et du patrimoine). Cela avait été décidé par délibération n° 2023/090 du 8 décembre 2023, avec une convention relative à « l’Espace Tourisme & Découverte Patrimoine et Terroir Gourmand » - Antenne du Centre d’Interprétation de l’architecture et du patrimoine Provence Verte Verdon, selon les modalités fixées qui en découlent entre la commune du Val et le Pays d’art et d’histoire, porté par le Syndicat Mixte.

La convention annexée a été signée par les deux entités en date du 22 octobre 2024.

Un CIAP est un équipement culturel de proximité ayant pour vocation d’identifier et de rendre lisible le patrimoine bâti, au moyen d’actions de médiation et de sensibilisation menées auprès des publics.

Deux autres antennes CIAP sont présentes sur le territoire : il s’agit des Espaces Tourisme & Découverte de Plan d’Aups (2019) et de Barjols (2021).

Afin de célébrer le dispositif sur le territoire, la commune du Val propose une inauguration du site en date du dimanche 18 mai 2025. Pour l’occasion, et dans le but de sensibiliser le public aux pratiques d’antan, quatre à six artisans d’art sélectionnés seront sollicités pour proposer une démonstration de leur savoir-faire, en contrepartie d’une rémunération fixée à hauteur de 200 € la prestation produite par artisan.

Pour information, les artisans sollicités sont le coutelier du Val, un vitrailliste du Var, un vannier du Val, un boiseleur de Carcès et un santonnier de Six-Four.

Monsieur le Maire demande donc à l’assemblée délibérante de l’autoriser à mettre en place un partenariat entre la commune du Val et les artisans d’art pour l’inauguration du 18 mai 2025.

M. le Maire.– Merci, Jeanne. Cette inauguration s’associe à un autre évènement mené conjointement par les Val’Heureuses, l’ACV et les peintres. Ainsi, un ensemble sera proposé, et les Copains du Jazz feront également une prestation musicale sur la place Gambetta. Le but est de créer un évènement important, et nous l’associons aussi avec le tourisme puisque, le matin même, nous proposons de réunir les acteurs du tourisme pour le lancement de la saison touristique, comme nous l’avons fait l’année dernière. Madame la directrice de l’OT m’a confirmé sa présence. Nous proposerons un nouvel itinéraire touristique pour les familles, appelé « Baludik », avec une application numérique pour découvrir le village et différents endroits. Cela permet d’augmenter l’offre pour les visites de notre commune.

Mme CAVALLARO.– Le même jour, nous aurons également l’inauguration de la Rue des Arts, qui sera lancée à ce moment-là, avec le peintre Jean-Pierre ROUARD.

M. le Maire.– Exactement, avec ses belles aquarelles représentant différentes rues et monuments remarquables de notre village. Ce sera donc une belle journée de printemps pour démarrer la saison !

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(Approuvée à l’unanimité.)

CONVENTIONS

4 – Délibération n° 2025-012 Modification de la convention de prêt de locaux et de matériel communal aux associations locales

M. BENTOUMI.- Vous avez tous reçu l'intégralité de la convention en annexe à la convocation. Quelques modifications sont survenues, suite à l'utilisation du premier étage du foyer.

Dans le document, vous avez le texte inchangé en noir, et les petits changements sont en rouge. Il vous appartient éventuellement de le revoir.

Par exemple, cela concerne l'électricité : lorsqu'une personne loue le foyer, elle doit respecter l'ampérage autorisé afin d'éviter de faire sauter le disjoncteur.

Nous avons encadré la salle du Cadran, qui ne l'était pas encore. Là aussi, nous indiquons la puissance électrique maximale.

Nous avons indiqué le nombre maximum de personnes autorisé dans les différentes salles, pour la sécurité. Pour rappel, la limite est fixée à 95 personnes, et seulement à 45 personnes lorsqu'il y a de la musique et que l'on danse. Pour la salle du Cadran, la limite est de 45 personnes.

M. le Maire.- Ces limites sont liées aux surfaces et aux préconisations du SDIS. Ce sont des normes que nous sommes obligés d'appliquer.

M. BENTOUMI.- Tous les autres articles sont inchangés.

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur ces modifications ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

5 – Délibération n° 2025-013 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « OMA » (Office Municipal d'Animations)

M. MAUREL.- Je suis bien content que nous arrivions enfin à la concrétisation de ce projet, depuis le temps que nous en parlons. Nous avons passé toute l'année 2024 à le tester sans que cela n'engage la commune, et je pense que cela a été une réussite par rapport à ce que l'on pouvait en attendre. Bien sûr, il faut adapter et corriger certaines choses, ce que nous nous emploierons à faire, mais globalement, nous avons bon espoir que cela dynamise un peu plus la commune, avec des personnes qui ont envie de s'investir. De toute manière, pour les animations et les festivités, sans bénévoles motivés, nous n'arriverons à rien. En l'occurrence, *a priori*, tout le monde est motivé, et j'espère donc que tout cela fonctionnera bien.

L'une des raisons pour lesquelles nous passons cette convention est que, pour une subvention supérieure à 23 000 €, la loi nous impose de passer une convention avec l'organisme qui s'occupera des festivités.

M. le Maire.- De plus, je trouve que cela est sain, car c'est une forme de délégation de service.

M. MAUREL.- Exactement.

Les statuts de l'OMA seront déposés après l'assemblée générale constitutive qui aura lieu le 11 mars, me semble-t-il. Contrairement à ce que nous avions pensé au départ, aucun élu ne fera partie du bureau ni du conseil d'administration. Les élus et le conseil d'administration composeront ce que l'on appelle un comité organisateur, lequel présidera aux destinées de l'OMA.

Il appartient donc au Conseil municipal de délibérer pour adopter la convention d'objectifs et de moyens entre la commune du Val et l'OMA et d'habiliter Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur ce sujet ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Je suis très satisfait, car nous en parlons depuis longtemps et y avons travaillé longuement. Je pense que le président de l'OMA, Cédric GUIGUES, est la bonne personne pour représenter ces valeurs villageoises, puisqu'il est un enfant du village et, en même temps, un professionnel dans le domaine de l'évènementiel. Nous lui souhaitons une belle réussite et espérons que le comité d'organisation puisse travailler main dans la main afin de proposer de belles manifestations pour notre commune. Il ne faut pas oublier que Le Val est une commune festive et, avec la bonne dynamique, cela fonctionnera très bien.

RESSOURCES HUMAINES

6 – Délibération n° 2025-014 Crédit d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et mise à jour du tableau des effectifs

M. ALBERTI.- Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe au service Évènementiel.

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, Monsieur le Maire propose de créer, pour le bon fonctionnement du service Évènementiel, un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, indique que le traitement de cet agent sera basé sur le grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, et précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront prévus au budget 2025 (chapitre 012).

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI. En réalité, il s'agit d'un agent qui se trouve dans un cadre d'emplois d'adjoint au patrimoine et qui demande à passer dans un cadre administratif plus général. On passe d'une case à une autre, sans incidence particulière. C'est une simple formalité administrative à la demande de l'agent.

Si vous êtes d'accord, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

FINANCES

7 – Délibération n° 2025-015 Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et débat

M. le Maire.- Je remercie Monsieur le Directeur général des services, Monsieur LE ROUX, qui est à nos côtés pour la présentation et qui a fortement contribué à l'élaboration du document.

Monsieur ALBERTI, la parole est à vous.

M. ALBERTI.- Merci, Monsieur le Maire. Ce document est rédigé au moment de la préparation budgétaire et sert de base au débat qui doit avoir lieu aujourd'hui.

M. le Maire.- Si vous avez des questions, je vous propose de rebondir au fur et à mesure.

M. ALBERTI.- Tout à fait, n'hésitez pas.

(Monsieur Alain ALBERTI donne lecture du ROB.

Partie 1 : Analyse du contexte économique

M. le Maire.- Le contexte international risque de complexifier et de tendre le marché, ce qui aura des répercussions sur d'autres sujets.

M. ALBERTI.- Nous sommes très interdépendants des autres économies, et la Chine, les États-Unis ou la Russie, notamment sur l'énergie, font que le contexte et les relations diplomatiques ne sont pas les meilleures actuellement, ce qui peut laisser prévoir des difficultés à venir.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. LEFEVRE.- Par rapport à la dotation globale de fonctionnement, de mémoire, on nous retenait 80 000 € pour le manque de réalisation de logements sociaux. Ce montant continuera-t-il à augmenter, ou nos projets permettront-ils de geler cette évolution ?

M. ALBERTI.- Je n'ai pas toutes les données, mais en 2024, 86 000 € nous ont été prélevés, et pour 2025, le montant prévu est à peu près identique.

M. le Maire.- Il est un peu supérieur, puisque nous avons 10 000 € de plus. C'est une augmentation, mais dans le contexte global, elle est très faible quand on se compare aux autres collectivités à proximité immédiate. Néanmoins, l'État applique une hausse. Ils savent que nous sommes de bonne composition, puisque nous avons lancé des projets et avançons sur le sujet. Toutefois, ils ne peuvent pas geler ce montant indéfiniment et appliquent donc une augmentation. Ces 10 000 € nous impactent, mais cela reste très faible par rapport aux autres collectivités qui ont des augmentations de 50 000 €, 80 000 € ou 100 000 €. Ceci est le cadre global, et nous faisons partie des seuls pour lesquels l'augmentation est très basse.

M. LEFEVRE.- De toute façon, l'État ne pourra jamais faire une croix là-dessus. Même si tout le monde réalisait les logements sociaux, comment ferait-il pour annuler cette soustraction ?

M. le Maire.- C'est un impôt indirect déguisé et une façon de donner moins d'argent. On parle d'une « amende », mais ce n'en est pas une [à mon sens] ; simplement, on vous retient une partie de ce que l'on vous verse. C'est une façon de garder l'argent, et on le sait bien.

M. ALBERTI.- Sur l'année 2024, nous avons un prélèvement d'exactement 86 663 € au titre de l'article 55 de la loi SRU, ce qui représente autant en moins dans nos caisses.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

Dans une prochaine présentation, vous verrez qu'entre 2016 et 2024, les dotations ont régulièrement diminué, alors que dans le même temps, les coûts ont augmenté.

M. LASSAUQUE.- Concernant le Fonds Vert, que faut-il comprendre par « une hausse en AE mais une baisse en CP » pour 2025 ?

M. MAUREL.- Ce sont les autorisations d'engagement.

M. LASSAUQUE.- Pouvons-nous continuer à compter sur le Fonds Vert ?

M. ALBERTI.- Oui.

M. le Maire.- Cela dit, le Fonds Vert est une simple réorientation du budget avec la DSIL. C'est un jeu d'écriture de l'État. Selon la subvention que l'on demande, on nous dit d'aller plutôt sur le Fonds Vert et, de là, on nous dit d'aller vers la DSIL, mais entre-temps, on n'a rien eu.

M. ALBERTI.- *(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)*

Partie 2 : Les orientations budgétaires pour le Val en 2024

2.1 : Les recettes de fonctionnement)

Sur la fiscalité directe, la seule évolution est l'augmentation des bases forfaitaires, qui est valable pour toutes les communes de France. Cette année, elle s'élève à 1,7 %, ce qui fera mathématiquement évoluer la taxe foncière.

M. le Maire.- Cependant, le Conseil municipal du Val n'a pas voté d'augmentation de son taux.

M. MAUREL.- Je précise que, depuis deux ou trois ans, ces bases sont indexées sur l'inflation, ce qui n'était pas le cas auparavant. On peut donc faire confiance à l'administration fiscale pour trouver des astuces pour augmenter.

M. ALBERTI.- Deux ans en arrière, l'augmentation était de 7,1 %, si j'ai bonne mémoire, ce qui était très important. Cette année, elle sera contenue, et c'est heureux.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

S'agissant de la fiscalité indirecte, je sais que notre premier magistrat ici présent s'est insurgé contre ces attributions de compensation qui nous semblent injustes au travers des 28 communes de la Communauté d'agglomération. Il existe des disparités très importantes qui ne s'expliquent pas toujours.

M. le Maire.- Nous demandons un ajustement pour qu'au moins un effort soit fait, sans gommer les disparités, sachant qu'aujourd'hui, notre EPCI nous verse moins que ce que les EPCI à l'échelle nationale versent en moyenne. Si des communes de notre EPCI ont des difficultés financières, il faudrait commencer par gommer ces disparités. C'est un sujet de débat, tout le monde n'étant pas forcément d'accord à l'Agglomération, et éminemment politique. Des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises en bureau communautaire, en interne.

Selon moi, il faut continuer à entretenir le débat sur ce sujet pour la fin de ce mandat et sur la prochaine mandature afin de gommer les disparités. Il faut savoir que des petites communes versent de l'argent à l'Agglomération, alors que normalement, cette dernière est là dans un intérêt de coopération. Cela a été acté à une époque, et les maires l'ont signé, mais pour ma part, je ne suis pas d'accord avec ce modèle, car il ne défend pas l'intérêt de la commune du Val ni celui des autres communes.

M. ALBERTI.- D'autre part, certaines communes de strate identique à la nôtre perçoivent des sommes très importantes, de l'ordre de cinq ou six plus que nous, qui touchons 100 000 €. Nous serions ravis d'avoir une épargne brute avec de tels montants, car cela nous permettrait d'investir encore davantage.

M. le Maire.- Il est demandé une équité sur la fiscalité et, en l'occurrence, sur le versement des recettes à l'échelle intercommunale. Il faut que l'on perçoive ce qui est juste. Si l'on a des recettes supplémentaires, cela représente autant d'épargne positive et autant d'autofinancement possible. En effet, je rappelle que, lorsque l'on est subventionné pour un projet, on peut arriver à 70 ou 80 %, mais on est obligé d'autofinancer 20 %. Si les réserves sont à zéro, même si l'on obtient des subventions, la collectivité n'est pas en capacité de financer l'opération.

C'est donc un réel sujet, et quand l'argent est là, il doit être redistribué correctement.

M. LEFEVRE.- J'avais eu l'occasion d'en parler l'année passée, puisque ce sujet revient tous les ans. Les mieux dotés sont certainement ceux qui ne sont pas d'accord, mais il est vrai qu'à un moment, il faudra arriver à une justice. Aujourd'hui, je comprends que le seul moyen est d'en parler très régulièrement, mais comment aboutir à un moment ou à un autre ?

M. le Maire.- C'est un travail de fond et d'échange avec différents maires. Il s'agit vraiment d'une méthode à mettre en place pour le prochain pacte fiscal. En effet, cela peut être révisé, mais uniquement en pacte fiscal. Ce dernier se réunit au moins une première fois au début d'une mandature, mais il peut se réviser à tout moment à la demande du président. Bien sûr, ce n'est pas demandé actuellement, mais en tout cas, l'idée est d'en faire prendre conscience à tous ceux qui ne sont pas gagnants. Le but n'est

pas de tout retirer à ceux qui gagnent beaucoup. Il faut être dans une relation gagnant/gagnant. À mon avis, nous n'y arriverons qu'ainsi.

Pour moi, la solidarité s'entend dans tous les sens du terme, et cela commence par là. On peut faire des efforts sur certains sujets, mais il faut récupérer aussi d'un autre côté.

M. LEFEVRE.- Pourtant, au niveau de l'Agglomération, ils harmonisent pour l'eau ou pour les égouts. C'est comme les affaires de l'Europe : pour l'euro, c'est pareil.

M. le Maire.- C'est la même machine.

M. ALBERTI.- Merci.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. le Maire.- S'agissant du fonds de péréquation intercommunal, il s'agit d'une réévaluation par rapport au niveau de richesse de l'EPCI (nombre d'habitants, salaires, etc.). On perçoit ce fonds quand on est considéré comme étant un territoire plutôt pauvre. Si l'on est un territoire modéré, on ne le perçoit pas. En revanche, si l'on est un territoire riche, étant donné qu'il faut bien alimenter ce fonds, on est ponctionné.

M. ALBERTI.- Espérons que nous ne soyons pas dans cette démarche !

M. le Maire.- C'est la raison pour laquelle cela ne doit pas évoluer, comme c'est le cas actuellement, car malheureusement, dans l'autre sens, c'est différent.

M. ALBERTI.- Tout à fait.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. LEFEVRE.- Concernant l'aire de camping-cars, du fait que le Grand Baou est fermé, avons-nous récupéré une partie des clients ?

M. ALBERTI.- Oui, un peu.

M. le Maire.- Toutefois, ce n'est pas la même clientèle. Nous avons déjà évoqué ce sujet. Ici, elle veut être raccordée à l'eau et à l'électricité, alors que celle du Grand Baou est autonome.

M. ALBERTI.- En tout cas, les avis émis par ces camping-caristes sont bons. Nous avons une vingtaine d'emplacements et, parfois, il faudrait en avoir un peu plus, mais c'est déjà une bonne chose. À cette période de l'année, il est pratiquement complet.

M. CULINATI.- En tant que contrôleur des entrées et des sorties des camping-cars, je peux vous dire qu'ils arrivent entre 18 h et 21 h, puis ils partent le matin entre 8 h et 10 h.

D'autre part, étant le voisin le plus proche, je peux également vous dire que ce n'est pas bruyant. Je ne m'en aperçois même pas.

M. ALBERTI.- Merci, Jean, pour cette information.

De plus, il ne faut pas négliger les retombées économiques au plan local, car les commerces locaux profitent peu ou prou de cette fréquentation. C'est donc une excellente chose.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.2 : *Les dépenses de fonctionnement*

M. LASSAUQUE.- Avons-nous une idée de la réduction de consommation énergétique que l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'école permettra ? Vraisemblablement, cela peut diminuer ce poste. C'est-ce bien cela ?

M. ALBERTI.- Je n'ai pas les éléments chiffrés.

M. le Maire.- Le retour sur investissement a été établi à sept/huit ans. Sur le fonctionnement, maintenant que nous avons tous les éléments, Enedis nous fera ce calcul. Ce n'est donc pas intégré ici. La projection proposée ne tient pas compte de ces panneaux photovoltaïques. Nous aurons donc une bonne surprise.

Sur le graphique, on voit bien la hausse entre 2021 et 2022, puisqu'ensuite, on arrive à stabiliser. Évidemment, nous prévoyons une augmentation pour 2025, mais elle comprend des effets mécaniques faisant que cela ne pourra pas baisser, notamment en lien avec nos partenaires qui réalisent certains de nos chantiers. Par exemple, l'éclairage public est géré par Territoire d'énergie 83 : compte tenu de son statut particulier en tant que syndicat d'énergie, les travaux qu'il réalise pour notre compte sont facturés en partie sur l'investissement, ce qui est normal, mais également sur le fonctionnement. Cela fait partie des éléments incompressibles, que nous n'avions pas l'année dernière et que nous n'aurons pas l'année prochaine, mais il faut tout de même l'intégrer. C'est la raison pour laquelle nous dégradons fortement la projection, afin de nous mettre en capacité de payer, contrairement à d'autres budgets nationaux.

M. ALBERTI.- D'ailleurs, je crois que nous aurons une précision sur le SYMIELEC dans une prochaine diapositive.

Un travail quotidien est mené sur les charges à caractère général pour minorer autant que possible nos dépenses de fonctionnement.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

On évoque souvent un ratio entre les charges de personnel et les recettes réelles de fonctionnement. À une époque, nous étions à environ 65 %, et nous sommes là à 53 %. Nous nous devons d'être très attentifs à cela, parce qu'avec 10 % de mieux, sur 2,3 M€, cela fait environ 230 000 € supplémentaires, et ce serait autant d'épargne en moins.

M. LEFEVRE.- Toutefois, nous faisons également appel à des prestataires externes.

M. ALBERTI.- Oui, comme nous l'avons vu précédemment dans le chapitre 11, qui a augmenté, mais globalement, nous arrivons à contenir ces dépenses, car si nous ne le faisons pas, le devenir de la commune serait mis entre parenthèses.

Nous devenons donc un peu plus vertueux à ce niveau.

M. le Maire.- Je souhaite préciser un point qui me tient à cœur : il est bien d'avoir une forte maîtrise, avec 53 %, mais je n'oublie pas certains agents qui ne jouent pas le jeu, qui sont en incapacité de travailler pour des raisons médicales officielles mais dont on sait officieusement que c'est faux. Je le dis parce que nous parlons d'argent public, alors que nous nous entêtons à vouloir maîtriser les dépenses et à faire les choses correctement. De plus, cela met les services en difficulté puisque, lorsqu'un agent est absent, on ne peut pas le remplacer, et les autres agents en pâtissent. De ce fait, nous n'arrivons pas forcément à assurer tous les services publics comme nous devrions le faire sur la commune, parce que cela met tout le monde en tension. Je pense à certains agents, que l'on ne nommera pas, et je les remercie – ironiquement – de leur honnêteté qui complique la tâche de notre action municipale à plusieurs niveaux.

Je ferme la parenthèse, mais je voulais que ce soit dit. C'est un problème national. Ce cas concerne toutes les autres communes. J'en parle avec mes collègues, et nous le savons.

M. LEFEVRE.- Les cartes d'identité et passeports sont en souffrance à la préfecture du Var. Les gens en maladie sont plus nombreux que ceux qui travaillent.

M. ALBERTI.- Merci, Monsieur le Maire, pour cette précision que je me suis permis de vous laisser porter. M'occupant aussi du personnel, effectivement, je vois sur le tableau que des personnes sont absentes depuis des mois, voire des années.

M. le Maire.- Cela dit, certains sont réellement malades. Heureusement, pour la majorité d'entre eux, ils sont investis et veulent avancer. Toutefois, même si l'on n'a que 5 à 10 personnes dans ce cas, quand on n'a que 60 fonctionnaires, cette minorité impacte immédiatement. En tout cas, je remercie les agents qui jouent le jeu et qui absorbent le travail des autres.

M. ALBERTI.- En effet, il faut mettre en exergue ceux qui sont présents, qui travaillent bien et qui ne posent aucun problème, lesquels représentent la grande majorité.

M. le Maire.- De plus, ils font preuve d'un esprit de solidarité, certains services allant en aider d'autres dans certaines situations. Il est important de le souligner.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

Mme RINAUDO.- Je voudrais faire une remarque concernant la subvention du CCAS, laquelle a diminué. Cela a été décidé en concertation, tout simplement parce que le budget du CCAS est parfaitement à l'équilibre. Néanmoins, je pense bien que s'il nous arrivait une catastrophe, la Mairie sera là pour nous appuyer. De plus, nous avons la chance d'avoir des dons réguliers de différentes personnes.

Il n'y a donc pas de souci. Le budget du CCAS étant à l'équilibre, nous avons pensé qu'il était raisonnable de le diminuer légèrement, car tout le monde doit jouer le jeu, compte tenu du contexte économique. Nous n'avons pas été gourmands cette année, mais ce n'est pas une punition, je vous rassure !

M. le Maire.- Vous avez également été très bons pour trouver de l'argent en sollicitant d'autres partenaires. Il était donc judicieux d'équilibrer par rapport à cela, mais la commune n'a pas la volonté de diminuer son action sociale telle qu'elle est menée avec le CCAS et Le Val Services. Quand on a moins de besoins, nous versons moins et, demain, si les besoins augmentent, la commune sera présente pour verser davantage. Il s'agit d'assurer cet équilibre, et je pense que nous devons faire cet exercice pour apprendre à adapter en fonction des besoins.

M. MAUREL.- Par ailleurs, on constate une augmentation sur les associations de droit privé, dont une bonne partie concerne l'OMA. Toutefois, ce ne sont pas des dépenses supplémentaires, mais simplement des transferts de dépenses.

M. le Maire.- En effet, ce que la commune dépensait pour des festivités sera pris en charge par l'OMA, et on retrouve donc ce transfert à ce niveau. Vous faites bien de le préciser.

Des transferts se font en fonction des besoins et des demandes. Il faut s'adapter. Je pense que les budgets futurs des communes doivent être dans cette capacité à être au plus près de la variable d'ajustement.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.3 : L'épargne de la collectivité)

Je précise qu'au titre de l'année 2024, les chiffres doivent être vérifiés, et nous rectifierons dans le prochain budget.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. le Maire.- C'est important par rapport à l'impact SRU : à l'heure où nous passons de 80 000 à 90 000 €, d'autres passent de 80 000 à 150 000 €, sachant que pour nous, par rapport à la strate de notre commune, cela pourrait même monter jusqu'à 180 000 €. Nous sommes arrivés à bien le maîtriser parce que nous entretenons un dialogue et que nous avons une volonté d'avancer sur ces sujets, tout en maîtrisant les attributions. Il est important d'équilibrer à ce niveau.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.4 : Le programme d'investissement 2025)

Il faut souligner que de nombreuses entreprises locales ou à proximité interviennent dans ce cadre, et il serait intéressant de le chiffrer. Le fait de dépenser l'épargne publique permet de faire travailler les artisans locaux et de maintenir une activité économique.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. le Maire.- Je précise que nous changeons la climatisation de l'école, du côté élémentaire, puisqu'elle a 15 ans et arrive en fin de vie. Nous installerons donc une pompe à chaleur, ce qui coûte 70 000 €. Étant donné que cela concerne les écoles, c'est obligatoire, et nous devons le faire.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

M. le Maire.- Parmi les opérations phares pour cette année, nous avons la rénovation de l'Hôtel de Ville pour 500 000 €. En effet, la salle dans laquelle nous sommes n'est pas isolée. On ne peut pas parler de maîtrise des dépenses énergétiques et, en même temps, avoir des bâtiments qui sont de véritables passoires thermiques. Cela concerne tout le bâtiment, ainsi que les ailes administratives, et quand on reprend l'isolation, le relamping, la consommation énergétique, le système de chauffage, etc., on arrive à environ 500 00 € de travaux, lesquels seront évidemment subventionnés.

Un autre sujet important est le pluvial, avec le jardin de pluie pour lutter contre les inondations. D'un côté, nous faisons racheter les maisons impactées par les inondations pour presque 3 M€, plus 2 M€ pour leur démolition, et nous avons installé une station de mesure au niveau du lac du Carnier pour nous alerter lors des fortes pluies. Toutefois, une autre partie de la commune, située à côté des écoles, est encore soumise aux inondations de manière importante, et ce bassin de rétention représente 600 000 € de travaux. Nous avons des financements, mais c'est tout de même colossal. Néanmoins, cela relève de la sécurité civile, et nous nous devons de le mettre en place.

Une provision est également prévue pour la salle des fêtes, puisqu'il faudra lancer les études. Nous en avons besoin, car nous n'avons pas de salle pour réunir les habitants, sachant que nos plus grandes salles sont le foyer bas et le foyer haut, qui peuvent contenir un maximum de 200 personnes. C'est donc important.

Ensuite, vous avez toutes les autres opérations, dont la vidéosurveillance, ainsi que la fin des derniers travaux pour le domaine de la Pissine afin de l'ouvrir au public et de le mettre en location. Vous avez l'ensemble de ces travaux importants pour la vie de la commune, comme nous le faisons chaque année.

M. ALBERTI.- Nous avons à nouveau un programme d'investissement riche en 2025.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.5 : Projection pluriannuelle des investissements)

Il est à noter que les travaux de la nouvelle crèche intercommunale sont du domaine de la CAPV.

M. le Maire.- Cela nous impactera seulement sur la partie concernant les équipements publics, tels que la voirie, etc.

Dans cette projection pluriannuelle, il s'agit des grandes lignes. Ensuite, nous affinerons chaque année, mais cela nous permet d'avoir une vision à moyen terme.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.6 : Le financement des dépenses d'investissement

2.7 : L'endettement de la commune)

Je ne l'ai pas traité ici, mais notre endettement est très faible par rapport à celui de communes de même strate. Nous avons donc une possibilité d'emprunt, si cela doit se faire.

M. le Maire.- Pour être honnête, s'agissant d'un projet de construction d'une salle des fêtes, de la même façon que, si vous avez besoin de construire une maison et d'acheter un terrain, forcément, dans votre vie personnelle, vous contracterez un emprunt, la collectivité en fera autant, dans la mesure où elle est en capacité de le faire. Tout l'enjeu pour nous est d'avoir une gestion financière nous permettant d'investir pour le quotidien, d'une part, et de nous mettre dans une situation de capacité à contracter un emprunt en cas de besoin, afin de pouvoir réaliser ces opérations de plus grande ampleur et répondant aussi au quotidien par la suite. Nous devons donc tenir cette trajectoire pour, ensuite, nous donner la capacité de réaliser des projets de grande envergure. Néanmoins, pour ce faire, il faut éteindre les anciennes échéances, et cela tombe bien, puisque je crois savoir que nous avons des rendez-vous intéressants de ce point de vue.

M. ALBERTI.- Oui.

(Monsieur Alain ALBERTI poursuit la lecture du ROB.)

2.8 : Capacité de désendettement de la commune)

Demain, si nous faisons un emprunt important pour un investissement, cela dégradera inévitablement ce ratio. L'important est que nous ayons la capacité de rembourser, ce qui est le cas pour l'instant. Espérons que nous puissions continuer de la sorte.

M. le Maire.- La stratégie consistera à garantir ce train de vie de demain, en anticipant les augmentations que nous vivrons immanquablement. D'autre part, le travail du maire et des collaborateurs élus est d'obtenir le maximum de subventions pour les projets, puisque ce sera autant que nous ne débourserons pas.

Il faudra donc concentrer nos efforts sur le quotidien, en définissant des priorités, et sur les projets phares. Je rappelle qu'au début du mandat, nous éteignions le feu partout, que ce soit pour les toitures, la voirie, l'eau, l'assainissement, etc. Aujourd'hui, il nous reste des incendies à maîtriser, mais des rails commencent à arriver et, au fur et mesure que nous avancerons, il faudra concentrer nos efforts de manière plus ciblée pour être beaucoup plus opérationnels sur des projets plus importants. Nous construirons cela ensemble petit à petit.

Il ne faut donc pas emprunter par principe. Nous devons également être prudents sur notre capacité d'aujourd'hui et surtout sur celle de demain.

M. ALBERTI.- En conclusion, la situation financière de la commune est saine. Monsieur le Maire en est le garant, et c'est une excellente chose. Cela nous permet d'envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité.

M. le Maire.- Néanmoins, si nous avions davantage de recettes, ce serait tout de même encore mieux.

M. LEFEVRE.- C'est d'autant plus beau que nous n'augmentons pas les impôts, alors que nous sommes de moins en moins aidés et que nous arrivons à réaliser des choses.

M. le Maire.- Selon moi, nous sommes tout de même contraints et n'arrivons pas à la hauteur de nos ambitions, mais on ne peut pas nier le contexte national et local. En tout cas, nous avançons.

M. LEFEVRE.- Quel est le coût total du projet de salle des fêtes ?

M. le Maire.- Il s'élève à plusieurs millions d'euros.

M. LEFEVRE.- Notre encours de dette étant de 1,2 M€ sur trois années, avec 2,4 M€ de plus, notre capacité de désendettement passerait à neuf années, avec le même taux d'épargne brute.

M. ALBERTI.- Nous serions dans des critères très acceptables.

M. LEFEVRE.- Nous sommes donc en capacité de faire cette salle des fêtes.

M. le Maire. - C'était l'objet de la réunion avec la Banque des Territoires : à partir du PPI que nous mettrons en place dans les projets phares que nous ciblerons dans le cadre de « Villages d'avenir », ils nous proposent qu'une personne vienne de Paris sur Le Val pour nous accompagner. Ensuite, il y a la recherche de financement. Par exemple, il existe des financements dont nous n'avons pas encore connaissance. Tout ce travail d'accompagnement permettra de réduire au maximum le montant de l'emprunt nécessaire. Nous sommes en train de mettre cela en place. C'est ce que l'on appelle l'ingénierie financière.

M. LEFEVRE. - L'amortissement se pratique-t-il après déduction des subventions ou sur l'investissement brut de départ ?

M. ALBERTI. - Il se fait sur l'investissement brut. On ne déduit pas les subventions ni quoi que ce soit.

M. LEFEVRE. - Ainsi, à terme, plus on investit, plus on amortit, plus on récupère des sous et plus on nous aide.

M. ALBERTI. - Absolument.

M. le Maire. - Toutefois, il faut être en capacité d'investir et de rembourser.

Avez-vous d'autres remarques ou questions par rapport à cette présentation ?

M. MAUREL. - Tout à l'heure, on parlait de faire des économies d'énergie. À ce titre, je vous signale qu'en Nouvelle Calédonie, ils ont trouvé une nouvelle combine : une nouvelle ligne sur la facture s'appelle « Prime à la puissance », désormais « Accession au réseau », et plusieurs milliers de propriétaires ont découvert cette mauvaise surprise. On peut donc faire confiance à l'imagination de notre administration fiscale pour trouver des solutions afin de nous augmenter encore les taxes.

M. le Maire. - En revanche, afin d'augmenter les recettes pour la commune, un autre projet est identifié dans le PLU que nous avons voté ensemble, avec la production d'énergie sur la friche industrielle du Carnier. Là encore, c'est une possibilité de produire de l'énergie locale, ainsi qu'une autre partie d'énergie pour la commune, mais également d'embarquer les habitants qui veulent constituer une coopérative de consommateurs avec nous, ce qui permettra, en travaillant ensemble, de fixer un coût de l'énergie en le sécurisant pour les 15 ou 20 prochaines années. Cela peut être intéressant pour les résidents valois. De notre côté, la commune peut mettre ces terres en location dans le cadre de la production d'énergie et, ainsi, récupérer de nouvelles recettes.

Mme VILAIN. - La commune a-t-elle, comme les particuliers, la possibilité de se faire racheter sa production par EDF ?

M. le Maire. - Si l'on prend l'exemple des 600-700 m² de panneaux photovoltaïques, il est toujours plus intéressant d'autoconsommer que de revendre, parce qu'EDF ne le rachète pas très cher. L'intérêt pour nous consiste plutôt à dimensionner les installations sur nos consommations afin d'être sûrs d'être gagnants.

Concernant ce projet sur cette friche industrielle, plusieurs montages sont possibles, et nous devrons y travailler ensemble en réunion. Le premier est ce que tout le monde fait, comme c'est le cas de Valeco, par exemple : on est sur des terrains privés ou public ; un opérateur vient installer ses panneaux ; il paie un loyer annuel et vend directement sur le marché de l'énergie, avec des autorisations. Dans ce cas, en tant que collectivité sur notre propriété privée, nous récupérerions uniquement l'argent.

Une autre possibilité consiste à faire des projets hybrides : on met une partie en location, et on se réserve une autre partie de la production pour combler la consommation municipale. De plus, on peut proposer aux habitants de rejoindre cette coopérative en achetant une part sociale. Il faut étudier le montage juridique, mais cela existe. À ce moment-là, vous êtes des consommateurs de cette usine de production. Ainsi, quand vous consommez, l'énergie produite va directement chez vous. C'est le même

principe que si vous mettiez du photovoltaïque sur votre toit, mais dans ce cas, il sera installé de manière collective. Cela peut être intéressant pour les commerçants et pour les particuliers, ainsi que pour la carrière Someca, qui est intéressée, car cela lui permet de maîtriser ses coûts.

En l'occurrence, nous arriverions à produire de l'énergie locale, et même les habitants pourraient en bénéficier pour un prix inférieur au cours actuel de l'énergie. Pour moi, c'est vraiment gagnant/gagnant : nous louons des terrains, parce que nous avons besoin d'argent pour assumer les hausses des dépenses que nous accuserons du fait de l'inflation, ainsi que pour nos projets, et en même temps, nous bénéficions d'une diminution des dépenses à travers cela et permettons à nos habitants de bénéficier également de cette possibilité. Je trouve qu'il est plus intelligent de partager ce type de projets.

Là aussi, le PLU est favorable, et le terrain est identifié. À présent, il faut travailler sur ce montage juridique. En effet, il est facile de signer avec un opérateur, mais en l'occurrence, cela demande de monter des structures juridiques, ce qui est plus compliqué. Néanmoins, je pense que le fait de partager cette production ensemble en vaut la chandelle. Selon moi, c'est ce qui fait le sens du mot « commune ».

Avez-vous d'autres questions ? (*Pas de question*)

Nous devons donc acter la tenue d'un débat sur l'orientation du budget.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

M. le Maire.- L'ordre du jour est épousé. Il me reste à vous lire la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 1^{er} février 2025 au 7 mars 2025 :

- Don au Téléthon de 550 €, représentant le bénéfice que nous avons fait avec le repas que nous avons organisé, et je tiens à remercier personnellement Gisèle CONFORTI-PERNEY qui met un véritable point d'honneur à s'engager pour ce Téléthon. Ce n'est pas évident, et je tiens à te remercier pour l'énergie que tu donnes ;
- Acte d'engagement marché Accompagnement création du cadre de gouvernance et pilotage de création d'un marché d'intérêt local. Pour rappel, il s'agit du projet que nous menons avec le lycée agricole de la Provence Verte de Saint-Maximin, sur la route de Bras. C'est également un projet économique et de soutien à l'agriculture locale ;
- Décision délivrance de case de Columbarium n° 50 famille PLATON MARTINEZ ;
- Acquisition de vêtements CCFF et demande de subvention au Département ;
- Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine année 2025.

Dans les actualités, j'ai oublié de vous dire qu'une grande réunion départementale des CCFF a eu lieu le week-end dernier, avec une formation qui s'est très bien passée et dont Max FABRE était le formateur.

Enfin, j'indique que le pouvoir d'Anastasia BRENGUIER a été donné à Monsieur Christian LEFEVRE depuis le début du Conseil.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je clôture la séance.

(*La séance est levée à 20 h 30.*)

Le secrétaire de séance,

Christian LEFEVRE



Le Maire,

Jérémy GUILIANO

